

FICHE 16 - LA PARTICIPATION ELECTORALE

Si voter est un droit, voter n'est pas une obligation du moins en France. C'est pourquoi la participation électorale est variable selon les élections, et parallèlement son envers : l'abstention. Mais si l'abstention est un comportement électoral assez facilement identifiable, d'autres le sont moins quoique très proches, on les désignera par l'expression fausse participation.

I - LA NON-PARTICIPATION : L'ABSTENTION

A – LA TYPOLOGIE DU PHENOMENE

a) Sur le plan des pratiques

1° Les abstentionnistes "durables"

En 2002, 13 % des inscrits n'ont participé à aucun tour des élections présidentielles et législatives. Mais sur un temps plus long, leur nombre s'amointrit. Le politologue François Héran, qui a suivi 400 000 électeurs entre 1995 et 1997, soit trois élections, a constaté que seulement **8 % d'entre eux s'étaient systématiquement abstenus**. Ceux-ci sont plutôt citadins, peu diplômés, au chômage ou en emploi précaire. Plus nombreux parmi les 20-40 ans et les 80 ans et plus, ils sont souvent célibataires et locataires.

2° Les abstentionnistes intermittents

Ils forment la catégorie la plus dynamique du corps électoral. Entre 1995 et 1997, 43 % des inscrits ont voté à tous les tours des trois scrutins organisés, mais 49 % en ont sauté au moins un. Tandis que le vote systématique recule, passant de 55 % à 47 % entre 1995 et 2002, le vote intermittent évolue de 34 % à 40 %. *"C'est bien la pratique de l'intermittence qui a le plus augmenté et qui définit un nouveau type de comportement électoral (1), souligne Anne Muxel. De moins en moins d'électeurs sont des votants constants ou des abstentionnistes constants. Ils sont l'un et l'autre par intermittence, selon les circonstances, et se décident souvent au dernier moment. Aux élections européennes de 2004, 38 % des abstentionnistes ont décidé seulement le dernier jour de boudier les urnes. Et beaucoup de votants ont choisi leur candidat le jour même."*

b) Sur le plan des justifications

On peut, à la suite d'Anne Muxel et de Jérôme Jaffré, distinguer l'abstention "hors du jeu politique" et l'abstention "dans le jeu politique".

1° L'abstention « hors du jeu politique »

Elle se traduit par un retrait de la politique et une certaine apathie. Les abstentionnistes relevant de cette catégorie ne se reconnaissent pas dans le jeu politique, se sentent incompétents. Surtout, ils sont davantage porteurs **d'un refus et d'une contestation de la société** telle qu'elle est, d'une référence à l'ordre et à un certain anti-étatisme. Globalement, les "hors-jeu" sont des contestataires qui peuvent être sensibles au populisme d'extrême droite, s'inscrivant dans une logique de refus des systèmes politiques et sociaux.

2° L'abstention « dans le jeu politique ».

Souvent jeunes, diplômés et plutôt favorisés quant aux conditions de leur insertion sociale, ils s'abstiennent sans qu'il s'agisse **d'une désaffection politique** et se remettent à voter dès qu'ils peuvent à nouveau se reconnaître dans l'offre électorale proposée. Leur abstention est le plus souvent "intermittente", précise Anne Muxel. Lors de l'élection présidentielle de 2002, les "dans le jeu" représentaient les deux tiers des abstentionnistes, soit 18,7 % des inscrits, contre 12,5 % en 1995.

B - L'AMPLITUDE DU PHENOMENE

a) L'abstention varie selon les types de scrutin

1° L'abstention est plus faible aux élections présidentielles

Elles sont « *considérées par les Français, à tort ou à raison, comme celles qui ont le plus de poids et d'importance symbolique* », note Anne Muxel. Avec deux candidats au second tour, ce sont aussi les plus simples à décrypter.

2° L'abstention est surtout forte aux élections européennes

Cela est vrai dans tous les pays de l'Union européenne. En 2004, elle a atteint son record en France, à 57,2 %, quand la moyenne européenne s'établissait à 54,5 %. En 2009 elle est plus forte encore puisqu'elle atteint 59,52% en France contre 56,45% en Europe. La faute à « *un manque de lisibilité des enjeux politiques, mais aussi économiques et sociaux, qui lui sont propres* », estime Anne Muxel. « *Par ailleurs, la complexité des rouages de la représentation politique et des institutions de l'UE est telle que l'on ne peut pas reprocher à ses ressortissants de manifester leur perplexité en ne votant pas.* »

b) L'abstention varie avec l'enjeu et le contexte

Importante au premier tour de la **présidentielle 2002**, l'abstention s'est dissipée au second tour, la présence de Jean-Marie Le Pen mobilisant l'électorat. Elle est fortement remontée quelques semaines après, aux élections législatives : « *Les Français estimaient le danger passé, et le jeu politique trop peu changé. Il n'y avait presque pas de campagne électorale, les partis ne parvenaient pas à mobiliser leur électorat, à proposer une réflexion sur les suites du séisme politique du 21 avril et encore moins un vrai programme* », souligne Anne Muxel.

Aux élections **régionales de mars 2004**, l'abstention a été moins importante qu'attendue. Les Français, qui s'étaient **sentis dépossédés de leur vote au second tour de la présidentielle**, ont voulu d'une certaine façon dire leur mot. Et ils ont sanctionné le gouvernement, d'autant que celui-ci avait été sourd à de grandes manifestations de rue - sur les retraites, ou encore la réforme de la Sécurité sociale.

c) L'abstention varie selon la confiance dans la classe politique.

Le sentiment que voter ne changera pas grand-chose et un certain pessimisme génèrent l'abstention. Pour exemple, la Slovaquie et la Pologne qui ont enregistré 80 % d'abstention aux élections européennes de 2004. Or, selon un sondage Eurobaromètre publié mi-mai 2004 par la Commission, la Slovaquie était le pays où les citoyens s'attendaient le plus à ce que leur situation personnelle empire dans les douze prochains mois (41 %, quand la moyenne était de 31 %), et la Pologne le pays dont les habitants craignaient le plus une détérioration de l'emploi.

II - LA FAUSSE PARTICIPATION

Cette expression regroupe plusieurs attitudes qui ont en commun d'avoir l'apparence de la participation électorale, puisque l'électeur se déplace, qu'il met un bulletin dans l'urne, mais en réalité il ne fait pas véritablement un choix. Deux types de fausse participation peuvent être distingués : le vote blanc et le vote contre.

A – LE VOTE BLANC

Pratique proche de l'abstention, mais qui peut aussi traduire un comportement différent

a) Le vote blanc, abstention déguisée

Certains votes blancs sont en effet une abstention qui ne s'assume pas ou une abstention par défaut.

1° Une abstention non assumée

Dans un petit village où tout le monde se connaît, il peut sembler difficile à certains d'assumer leur non-participation et c'est pourquoi ces personnes voteront blanc.

2° Une abstention par défaut

Lorsque le vote est obligatoire comme en Belgique ou au Luxembourg, l'abstention est quasiment impossible. Dans ces conditions, le vote blanc sera considéré comme un substitut de l'abstention.

b) Le vote blanc, expression d'une position

Le vote blanc peut aussi exprimer une position politique : celle qui consiste à choisir de ne pas choisir. Il existe d'ailleurs en France un Parti blanc qui préconise la reconnaissance du vote blanc.

B – LE VOTE CONTRE

On peut distinguer le vote contre les candidats (vote contre *stricto sensu*) du vote contre le système politique (vote protestataire).

a) Le vote contre stricto sensu

Dans ce cas, il y a participation physique puisque l'électeur se déplace et choisit un bulletin indiquant le nom d'un candidat, mais ce candidat ne correspond pas vraiment aux opinions de l'électeur.

Il s'agit, pour l'électeur en question, de marquer son opposition aux candidats en présence.

Exemple : les présidentielles de 2002 où la gauche vote pour Chirac.

Même chose en 1989 et 1996 à Dreux, le PC demande de voter pour le candidat du RPR pour empêcher l'élection du candidat Front national.

b) Le vote protestataire

Là encore, l'électeur vote, mais l'adhésion au candidat choisi n'est pas positive, en ce sens que l'électeur n'adhère pas nécessairement aux idées, au programme du candidat, mais il veut, à travers ce vote, faire un "pied de nez" à la classe politique, au système, voire à la société.

C'est la **fonction tribunitienne** comme l'appelait Georges Lavau.

“Organiser et défendre des catégories sociales plébéiennes (c'est-à-dire exclues ou se sentant exclues des processus de participation du système politique, comme d'ailleurs du bénéfice du système économique et du système culturel) et leur donner un sentiment de force et de confiance (...) Le programme politique proposé et l'action politique menée signifient pour ces plébéiens que leur colère est officiellement représentée par des mandataires qui leur ressemblent et parlent leur langage, mais sous une forme politique articulée.”

Georges Lavau, Le Parti communiste dans le système politique français,

(L'expression vient de l'institution romaine, le tribun de la plèbe, dont le rôle consistait à se faire le porte-parole de la plèbe).

Plusieurs exemples existent. On peut citer le vote communiste à l'époque de ses scores historiques se situant autour de 20 % dans les années 50 et au début des années 60, le vote poujadiste lors des élections législatives de 1956. Enfin, on peut également citer le vote Front national dans les années 90.